



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 09/02/2022

CLASSEMENT D'OFFICE DE LA MAISON BERWEILLER À SIERCK-LES-BAINS (MOSELLE) AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

La ministre de la Culture, Roselyne Bachelot-Narquin, a décidé de classer d'office au titre des monuments historiques, par décret en Conseil d'État, certaines parties (façades, toitures, escalier à vis intérieur) de la maison dite « maison Berweiller » à Sierck-les-Bains (Moselle).

La maison du drapier Berweiller, datée de 1624, est un témoin exceptionnel des maisons de marchands édifiées à Sierck-les-Bains entre le milieu du XVI^e et le début du XVII^e siècle, et l'une des rares dont les façades ont conservé leur aspect d'origine. Les façades principales nord et sud sont percées de baies de belle facture. La porte d'entrée sur rue est dotée d'un décor particulièrement soigné.

L'édifice, fragilisé par la destruction d'une maison mitoyenne dans les années 1950, souffre d'un manque récurrent d'entretien. Il a fait l'objet d'un arrêté de péril pris en 2019 par la commune, qui envisageait alors de procéder à une démolition de l'édifice. À la suite de la mobilisation de plusieurs associations de défense du patrimoine contre cette menace de démolition, l'édifice a été placé sous le régime de l'instance de classement par décision du 25 janvier 2021, pour une durée d'un an.

Cette période, pendant laquelle tous les effets du classement s'appliquent à l'édifice, a été mise à profit pour réaliser, sous la maîtrise d'ouvrage de l'État, de premiers travaux conservatoires d'urgence (mise en sécurité, curage et pose d'un « parapluie ») et pour instruire une mesure de protection définitive.

La Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, réunie le 14 octobre 2021, s'est prononcée à l'unanimité en faveur du classement au titre des monuments historiques, si nécessaire d'office, des façades et des toitures ainsi que de l'escalier à vis intérieur de cette maison.

L'accord au classement de l'un des deux propriétaires indivis n'ayant pu être obtenu, Roselyne Bachelot-Narquin a décidé de classer d'office cet édifice remarquable au titre des monuments historiques, lui assurant ainsi une protection à la hauteur de son intérêt.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr